

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2009

---

CRÉATION D'UNE PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ  
(Deuxième lecture) - (n° 1740)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 13

présenté par  
Mme Lemorton, Mme Orliac, Mme Karamanli, Mme Delaunay,  
Mme Crozon, Mme Fourneyron  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« est associé à »,

les mots :

« donne son accord sur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de renforcer le rôle du Ministre de la santé dans la mesure où les décisions prises en matière d'enseignement jouent un rôle important dans la politique menée en matière de santé et d'offre de soins.